



Chères collègues, chers collègues,

Le 7 novembre 2024, s'est ouvert la négociation sur le télétravail dans le réseau Commercial. Cet accord qui concerne la grande majorité des commerciaux se termine le 31 décembre 2024.

La Direction a annoncé sa volonté de supprimer l'accès au télétravail pour les collaborateurs du réseau commercial (DA, GCP, GC) hors chargés d'affaires pour qui est maintenu un pool d'heures.

Cette décision a été prise par le Comité de Direction Général au vu des résultats du test mené durant plus d'un an. Il met en évidence que le télétravail est plus utilisé par les Directeurs d'Agences et les GCP que les GC.

En amont de la seconde réunion, nous demandons aux salariés du Réseau Commercial de répondre au **questionnaire anonyme** (3 questions) auquel vous pouvez accéder via le QR code ci-dessous.

Votre participation servira aux négociateurs si votre choix est en faveur du télétravail dans le Réseau.

Merci pour votre participation.

